

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 16 décembre 2024

Membres en exercice : 15
Membres présents : 8

Dominique CHAMBON, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Nadine LECOMTE formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés :

Bruno CARLIER (avec pouvoir donné à Antoine FORGAR), Astrid CONSTANTIN (sans pouvoir), Jean GOUVERNEUR (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Anne LANGARD (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir), Laurent SUBLARD (sans pouvoir).

Membres votants : 8
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Dominique CHAMBON

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Les conseillers municipaux sont invités à adopter la décision modificative n° 5 telle que présentée ci-dessous

Section de fonctionnement

Chapitre / Article	Intitulés	Budget	Réalisé et Reste à réaliser	Montant DM
011-6042	Achats de prestations services	0,00	7 570,00	+ 7 570,00
011-60612	Energie -Electricité	17 500,00	17 276,00	- 224,00
011-60622	Carburants	3 600,00	3 975,87	+ 375,87
011-60636	Vêtements de travail	5 000,00	4 000,00	- 1 000,00
011-615221	Bâtiments publics	19 500,00	20 400,00	+ 900,00
011-615231	Voiries	1 455,00	555,00	- 900,00
011-615232	Réseaux	10 386,00	8 700,00	- 1 686,00
011-618	Divers	4 750,00	4 200,00	- 550,00
012-633	Impôts – taxes et versements	1 100,00	1 400,00	+ 300,00
012 – 6413	Personnel non titulaire	37 000,00	45 000,00	+ 8 000,00
012 – 645	Charges de sécurité sociale	38 000,00	43 500,00	+ 5 500,00
012-647	Autres charges sociales	10 300,00	7 400,00	- 2 900,00
065-65134	Aides	2 200,00	950,00	- 1 250,00
065-65311	Indemnités et fonctions	25 000,00	25 200,00	+ 200,00
066-6611	Intérêts réglés à l'échéance	20 261,00	23 400,00	+ 3 139,00
023	Chapitre d'ordre	17 474,87	0	-17 474,87
Total				0

Section d'investissement

Chapitre / Article	Intitulés	Budget	Réalisé et Reste à réaliser	Montant DM
021	Chapitre d'ordre			-17 474,87
212	Agencements et aménagements de terrains	63 000,00	45 525.13	-17 474,87
				0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n° 2024/13 du 4 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune,

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité la décision modificative n° 5.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.

